

Chers élèves, chers parents,

Vous avez choisi de bénéficier de devoirs surveillés (3P-6P) ou d'études surveillées (7P-11S), prestations organisées par le Secteur famille du service de la famille, de l'éducation et du sport, en collaboration avec l'école primaire et secondaire. Nous vous souhaitons la bienvenue !

Voici quelques informations importantes à connaître !

A propos des devoirs/études surveillé(e)s

Les devoirs/études surveillé(e)s constituent une aide à la réalisation des devoirs. Cette prestation n'a pas pour objectif d'apporter un appui personnalisé destiné à combler des lacunes ou des retards dans l'apprentissage scolaire. Il offre des conditions d'études favorables, dans une classe, avec l'aide d'une personne compétente et expérimentée.

Horaires

Les devoirs/études surveillé(e)s ont lieu pendant toute l'année scolaire, sauf la première et la dernière semaine : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30 (devoirs surveillés) / 16h00 à 18h00 (études surveillées).

Trajets

Les écoliers ne sont pas accompagnés et font les trajets seuls **sous la responsabilité de ses parents** lorsqu'ils se rendent à l'accueil depuis l'école et qu'ils repartent à la maison, une fois les devoirs terminés.

Présence / absence

La présence aux devoirs/études surveillé(e)s doit être régulière. Si, pour une raison ou une autre, votre enfant ne peut s'y rendre (maladie, camp, etc.), **vous voudrez bien en informer l'accueillant(e) au numéro de téléphone qu'il/elle vous communiquera à la rentrée scolaire.**

L'accueillant(e) inscrira chaque jour les heures d'arrivée et de départ dans l'agenda. Si rien n'est inscrit, c'est que l'enfant n'a pas fréquenté les devoirs/études surveillé(e)s.

Déroulement

L'accueillant(e) contrôle que les devoirs soient faits. En revanche, il/elle ne corrige pas les erreurs qui seraient dues à une mauvaise compréhension de la tâche à effectuer, ces corrigés étant à la charge du maître/de la maîtresse de classe.

L'accueillant(e) contrôle l'apprentissage des leçons à mémoriser. Toutefois, une répétition à domicile de ce genre d'apprentissage est indispensable. Ceci permet de consolider le travail fait aux devoirs/études surveillé(e)s et offre aux parents la possibilité de soutenir leur enfant dans sa vie scolaire.

Responsabilité

Les élèves prennent soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à disposition. Ils sont responsables des dégâts qu'ils causent intentionnellement ou par négligence. **Tout matériel perdu ou détérioré sera remplacé et facturé.**

Les objets dangereux (par exemple, armes blanches, briquets) **sont interdits**. Ils seront confisqués sur le champ.

L'élève est tenu de garder **un comportement correct** et ne pas perturber le déroulement des devoirs/études surveillé(e)s. Le cas échéant, et après un premier avertissement, la direction se réserve le droit d'exclure l'élève sans que les parents puissent prétendre à un remboursement du coût de la prestation.

Changement de fréquentation

Les demandes de modification sont admises en cours d'année, au plus tard à la fin d'un mois, pour le mois suivant. Les demandes de modification devront être adressées au secrétariat du Secteur famille par email à l'adresse famille@vevey.ch.

Suggestion

Si vous avez des **envies, des besoins, des attentes** par rapport à l'organisation ou le déroulement des devoirs/études surveillé(e)s, faites-les nous parvenir par e-mail à l'adresse famille@vevey.ch.

L'équipe éducative se tient à votre disposition à tout moment pour organiser des entretiens ou pour répondre à vos questions.

**En nous réjouissant de créer une nouvelle collaboration avec vous, chers élèves,
chers parents, nous vous souhaitons une bonne rentrée 2022-2023 !**